



## LGMinfo N°349

<http://www.guebremariam.org/>

Lundi 3 septembre 2018

« Rien ne dit  
Dans le chant de la cigale  
Qu'elle est près de sa fin »  
Bashô Matsuo



### Bonne rentrée à toutes et à tous !

Ca y est, les vacances sont déjà un souvenir. Elèves et personnels ont repris le chemin de l'école pour une nouvelle année scolaire qui s'annonce riche en événements et en rendez-vous. Nous avons accueilli de nombreux nouveaux professeurs et il y a davantage d'élèves au lycée, la construction du gymnase suit son cours pour une livraison attendue en décembre. Dans quelques semaines, les questionnaires d'enquête du projet d'établissement seront diffusés aux familles, aux personnels et aux élèves. Cette année sera, pour le lycée, celle de la mise en place de la réforme. Les cérémonies anniversaires des 70 ans se poursuivront également, avec une semaine de clôture prévue entre le 3 et le 7 décembre. De nouvelles salles de cours pour le secondaire ont également été aménagées : notamment une salle *learning lab* pour les enseignements de sciences expérimentales (dispositif unique dans le réseau AEFÉ).

### Campagne des bourses scolaires AEFÉ



L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E) peut apporter aux enfants français résidant à l'étranger et inscrits dans un établissement dispensant un enseignement français, une aide à la scolarisation, sous forme de bourses, lorsque leur famille ne dispose pas de ressources suffisantes pour assumer cette charge. Les dispositions réglementaires régissant ce système d'attribution de bourses sont définies aux articles D531-45 à D531-51 du Code de l'Éducation.

Le deuxième conseil consulaire en formation bourses scolaires se réunira début novembre et examinera :

- ▶ les demandes formulées par les familles installées dans la circonscription consulaire après la date limite de dépôt des dossiers lors du premier conseil ou des familles déjà résidentes dont la dégradation de la situation financière nécessite désormais le dépôt d'un dossier,
- ▶ les demandes de révision sollicitées par des familles contestant la décision de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE),
- ▶ les demandes de renouvellement présentées pour des élèves ayant échoué au baccalauréat ou par des familles qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier au premier CCB.

Les enfants pour lesquels une bourse est demandée doivent :

- ▶ être de nationalité française,
- ▶ être inscrits au registre des Français de l'Ambassade de France en Éthiopie,
- ▶ résider en Éthiopie avec au moins l'un de leurs parents.

Les familles souhaitant déposer une demande de bourses scolaires sont invitées à retirer les formulaires et la liste des pièces à fournir auprès de Monsieur l'Intendant du Lycée franco-éthiopien GUEBRE MARIAM ou auprès des services consulaires de l'Ambassade.

Les dossiers complets doivent être déposés auprès de la section consulaire de l'Ambassade de France uniquement sur rendez-vous à prendre auprès de :

julien.riom@diplomatie.gouv.fr  
magali.boulouin@diplomatie.gouv.fr

La date limite de réception des dossiers est fixée au lundi 1er octobre 2018. Conformément aux instructions de l'AEFE, tout dossier déposé après cette

### Nouveautés pédagogiques de la rentrée 2018

Un certain nombre de nouveaux dispositifs pédagogiques seront mis en place pour cette rentrée. Nous vous invitons à en faire avec nous l'inventaire :

- *Dispositif FLSCO sur le primaire* : afin de mieux accompagner les élèves non francophones dans leur apprentissage du Français et en Français, un dispositif global de formation des enseignants et d'analyse des pratiques est mis en place. Trois professeurs ont été recrutés sur la base de deux compétences : pédagogie en français langue de scolarisation et maîtrise de l'Amharique. Ils interviennent en co-animation avec l'enseignant de la classe (« plus de maîtres que de classes »). Ils proposent également des outils et démarches adaptées aux publics scolaires comme aux difficultés analysées conjointement. Des sessions de stage seront organisées avec un universitaire spécialisé afin de mutualiser les « bonnes pratiques » et de dresser un bilan périodique du dispositif.
- *Aménagement des AES* : pour cette année scolaire, les Activités Extra Scolaires seront étendues sur tous les créneaux des après-midi où les élèves n'ont pas cours. De nouvelles activités seront également proposées : initiation ou approfondissement en langues, soutien scolaire, audiovisuel, davantage d'activités sportives...
- *Coordination cycle 3* : afin de faciliter les apprentissages et de préparer le passage de l'école au collège, des dispositifs renforcés de coordination sont mis en place en français en langues entre le CM1, le CM2 et la 6<sup>ème</sup>.
- *Mise en place du Latin et du Grec* : l'option Latin est proposée aux élèves dès le collège, le Grec est également proposé si suffisamment d'élèves se montrent intéressés.
- *Cinéma audiovisuel* : la présence d'un professionnel du cinéma au lycée (monsieur Sébastien Fallourd) nous offre l'opportunité de proposer de nouvelles activités audiovisuel : tant sur le primaire que sur le secondaire. Il y a ainsi pour cette rentrée des ateliers audiovisuels (AES) et un club JTL (journal télévisé du lycée). Du matériel a été commandé afin de mettre en place un authentique studio d'enregistrement. La venue de l'acteur Gérard Depardieu en décembre nous permettra d'organiser une *masterclass* avec cet artiste prestigieux.
- *Accompagnement personnalisé des élèves* : comme l'année passée, des cours de soutien en petits groupes seront proposés aux élèves et aux familles sur la base d'un diagnostic partagé. Ils se mettront en place progressivement.

## La réforme du lycée : objectif bac 2021



La réforme du lycée est désormais officialisée et ses modalités de mise en œuvre sont précisées dans le cadre du *BO n°29 du 19 juillet 2018*.

L'année scolaire 2018 - 2019 sera celle de la nouvelle classe de seconde, les niveaux de première et de terminale seront ensuite mis en place progressivement (nouvelle première en 2019 - 2020, nouvelle terminale en 2020 - 2021).

Les principaux axes de la réforme sont d'une part la suppression des filières (L, ES et S) pour un cursus unique du bac général au sein duquel chaque élève devra choisir des spécialités (3 en première, deux en terminale), et d'autre part la réduction des épreuves terminales de l'examen au profit d'un contrôle continu (60% de la note en contrôle terminal à travers 5 épreuves, 40% en contrôle continu - dont 10% de cette évaluation dépendant des bulletins scolaires).

La philosophie de cette nouvelle réforme constitue une authentique révolution dans notre système éducatif. Jusqu'à présente en effet, la logique qui présidait aux enseignements était celle de la **spécialisation** : les filières établissaient des profils communs de compétences, les 3 années du lycée étaient constituées sur un approfondissement progressif des enseignements de spécialité. Avec cette réforme, la logique retenue est celle de l'**individualisation** : les parcours des élèves seront profilés selon leurs propres choix (qui peuvent associer librement des enseignements scientifiques et littéraires) et non selon des voies balisées. Cette démarche est celle du *curriculum* qui caractérise par ailleurs les systèmes éducatifs anglo-saxons.

Les objectifs recherchés sont alors ceux d'une meilleure adaptation des enseignements aux choix des élèves et, à travers cela, la nécessité d'éviter les décrochages et de mieux préparer l'orientation vers le supérieur. L'orientation est en effet au cœur des enseignements. La volonté d'organiser un continuum bac - 3, bac + 3 définit l'objectif central du système éducatif français depuis la stratégie dite de Lisbonne 2000 (conseil européen qui s'est tenu à cette date et qui vise à harmoniser les dispositifs de formation dans UE ainsi qu'à maximiser une « économie de la connaissance » et du « capital humain »).

La mise en place de la réforme au LGM nécessitera des analyses partagées sur de nombreux points sensibles : choix des options facultatives, choix des spécialités proposées, modalités d'organisation des enseignements et des évaluations en contrôle continu notamment...

Les professeurs EEMCP2 et coordonnateurs seront dans un premier temps mobilisés afin de spécifier ces différents éléments. Ceux-ci seront ensuite discutés en conseil pédagogique pour être enfin soumis au vote du conseil d'enseignement.

### Tutorat des nouveaux professeurs

Afin de mieux accompagner les nouveaux enseignants qui n'ont pas une grande expérience professionnelle, le LGM a mis en place un dispositif d'accompagnement spécifique sous la forme d'un tutorat.

Il y a cette année 8 tuteurs : 3 sur le secondaire et 5 sur le primaire.

Nature des missions : ils exercent vis-à-vis de leurs collègues une forme de "compagnonnage" : conseils pratiques, observations de séances et accompagnements divers (aide à l'évaluation, à la préparation des cours...). Ce suivi ne se substitue donc nullement à celui des EEMCP2 qui restent les référents de formation en titre.

Cette mission sera validée lors du premier conseil d'établissement par un acte spécifique.

Ils rencontreront les tutorés au moins une heure par semaine (soit sur une plage de l'EDT, soit en observation de séquence d'enseignement). Cette heure est rémunérée sous forme d'une HSE "établissement".

## Gratuité des casiers sur le secondaire



A partir de cette rentrée scolaire, tous les élèves du secondaire pourront disposer d'un casier afin de pouvoir soulager le poids de leurs cartables durant la journée. La distribution des clés a été faite dès le jour de la rentrée. Il est conseillé de renforcer le dispositif de fermeture à l'aide d'un cadenas.



PROJECTION ET DÉBAT | SCREENING AND DEBATE | FILMVORFÜHRUNG UND DISKUSSION | ልልም ዙሪያ የግንደርና የንግግር መድረክ

## JOYEUX NOËL

Merry Christmas Frohe Weihnachten መልካም የገና በግል

5 Septembre 2018 - 18h - Théâtre national - Addis Abeba

5th of September 2018 - 6pm - National Theatre - Addis Ababa

5. September 2018 - 18 Uhr - Nationaltheater - Addis Abeba

ነሐሴ 30, 2010. 12 :00 ሰዓት - በብሔራዊ ቴያትር - አዲስ አበባ

### En bref

La campagne de bourse « établissement » réservée aux élèves éthiopiens a débuté. La date limite de dépôt des dossiers est le 28 septembre. Les formulaires sont à déposer au service de la comptabilité de l'établissement.

Monsieur Philippe Morand, auparavant professeur des écoles, a été affecté à la fonction de CPE sur le primaire. Il lui a été confié la gestion des AES pour cette rentrée scolaire.

Modification du règlement intérieur : à partir de cette rentrée, les élèves lycéens ne seront plus autorisés à sortir de l'établissement lorsqu'ils auront une vacance ponctuelle dans leur emploi du temps (hors créneau méridienne ou fin des cours).

